

# AVIS

Réf. :RUR.18.052.AV-Nature  
Date d'approbation : 2/02/2018

## Demande de dérogation émanant de Monsieur Pierre-Henry GOFFINET pour le compte des Services Provinciaux Techniques de la Province du Luxembourg concernant la destruction de barrages et la mise à mort de castors à Sainte-Ode (Brul)

### DONNEES INTRODUCTIVES

<u>Type de dossier :</u>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<u>Demandeur :</u>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<u>Date de réception de la demande et références :</u>	19/01/2018 - DNF/DN/JPB/sla//Sorties 2018 : 1281
<u>Délai de remise d'avis :</u>	45 jours
<u>Référence légale :</u>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<u>Préparation de l'avis :</u>	Pôle Ruralité – Section Nature

### AVIS

Réuni ce 2 février 2018, le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et a remis un avis **défavorable** à son propos, tant en ce qui concerne la mise à mort des castors que la destruction des barrages.

Celui-ci s'appuie notamment sur le rapport de visite du 12 janvier 2018, qui préconise de maintenir des individus en place tout en limitant l'inondation des prairies, ceci par la pose de buses de régulation du niveau d'eau. Un démontage des barrages aurait en effet pour conséquence une mise en suspension d'une grande quantité de sédiments, ce qui serait particulièrement dommageable pour les populations de Mulette épaisse installées à l'aval.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. To the left of the main signature, there are small, faint handwritten initials or a mark.

Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »